



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE L'ANSE-BERTRAND



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

N° 05- Examen et vote du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 (BP) est élaboré sur la base des projets présentés et débattus lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui a eu lieu le 28 avril 2026.

Le présent rapport a pour objet de présenter aux membres du conseil municipal les orientations budgétaires retenues pour l'exercice 2026, d'en exposer les équilibres généraux et d'en détailler les principales masses financières, conformément aux règles de la nomenclature comptable M57 applicable aux communes.

Le budget primitif 2026 de la commune est présenté en déséquilibre. La section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 604 688,61 €, tandis que la section d'investissement présente un excédent de 604 396,33 €.

Conformément au principe d'équilibre budgétaire des collectivités territoriales, la section d'investissement ne peut en aucun cas compenser le déficit de la section de fonctionnement, celles-ci devant être équilibrées chacune de manière autonome.

Équilibre général du budget

Le budget primitif 2026 est arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 496 704,61 €	9 892 016,00 €
Investissement	5 300 357,18 €	5 904 753,51 €
TOTAL GÉNÉRAL	15 797 061,79 €	15 796 769,51 €

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 10 496 704,61 €, incluant un résultat reporté déficitaire (compte 002) de 346 411,26 €.

Ce déficit reporté résulte des exercices antérieurs et est intégré au budget primitif 2026 en application des règles budgétaires.

Le poste dominant est celui des charges de personnel (chapitre 012) qui représente à lui seul plus de 64 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 6 751 741,58 €. Le déficit reporté (346 411,26 €) alourdit mécaniquement la section.

Chapitre	Intitulé	Montant (€)
011	Charges à caractère général	1 672 483,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 751 741,58
014	Atténuations de produits	297 693,00
042	Opérations d'ordre entre sections (dépenses)	760 695,20
65	Autres charges de gestion courante	532 125,00
66	Charges financières	110 554,93
67	Charges exceptionnelles	25 000,00
002	Résultat reporté (déficit)	346 411,26
	TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 496 704,61

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 9 892 016,00 €, dont 9 805 386,00 € de recettes réelles et 86 630,00 € de recettes d'ordre (chapitre 042).

La fiscalité locale (chapitres 73 et 731) constitue le socle principal avec 7 921 336 € au total, soit plus de 80 % des recettes réelles.

Les dotations (chapitre 74 : 1 599 060 €) complètent ce financement. Les produits de services restent limités (163 970 €).

À la date de présentation du budget primitif, les notifications relatives à l'octroi de mer ainsi qu'à l'ensemble des dotations de l'État ne sont pas encore intervenues. Les inscriptions budgétaires correspondantes ont donc été évaluées de manière prévisionnelle, sur la base des données des exercices antérieurs et des premières estimations disponibles. Ces montants sont susceptibles d'évoluer lors des ajustements budgétaires ultérieurs.

Chapitre	Intitulé	Montant (€)
013	Atténuations de charges	12 400,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	163 970,00
73	Impôts et taxes	3 480 000,00
731	Fiscalité locale	4 441 336,00
74	Dotations, subventions et participations	1 599 060,00
75	Autres produits de gestion courante	108 500,00
76	Produits financiers	120,00
042	Opérations d'ordre entre sections (recettes)	86 630,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 892 016,00

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 5 300 357,18 €, ventilées comme suit entre crédits nouveaux et restes à réaliser reportés :

Nature	Montant (€)
Crédits nouveaux	3 127 741,35
Restes à réaliser (opérations engagées)	2 172 615,83
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 300 357,18

Le détail des dépenses d'investissement par chapitre est le suivant :

Chapitre	Intitulé	Montant (€)
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement)	137 287,15
20	Immobilisations incorporelles	330 812,55
21	Immobilisations corporelles	786 294,59
23	Immobilisations en cours (travaux)	3 959 332,89
040	Opérations d'ordre entre sections (dépenses)	86 630,00
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 300 357,18

- **Recettes d'investissement**

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 5 904 753,51 €, incluant l'excédent d'investissement reporté (compte 001) de 2 420 860,04 €.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées des restes à réalisés pour un montant de 1 948 688,53 €, les recettes nouvelles 779 510,55 € et les produits de cessions 535 722 € qui correspondent aux ventes de terrains communaux.

Chapitre	Intitulé	Montant (€)
001	Excédent d'investissement reporté	2 420 860,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00
13	Subventions d'investissement	2 192 476,27
024	Produits des cessions d'immobilisations	535 722,00
040	Opérations d'ordre entre sections (recettes)	750 695,20
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 904 753,51

Vue d'ensemble du budget primitif 2026

VILLE D ANSE BERTRAND (M57) - VILLE D ANSE BERTRAND - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 3 127 741,35	RECETTES 1 535 204,94
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	2 172 615,83	1 948 688,53
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 420 860,04
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 300 357,18	5 904 753,51
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 10 150 293,35	RECETTES 9 892 016,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 346 411,26	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		10 496 704,61	9 892 016,00
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		15 797 061,79	15 796 769,51

Le total général du budget primitif 2026, toutes sections confondues, s'établit à 15 797 061,79 € en dépenses et 15 796 769,51 € en recettes.

Il est constaté que cette présentation ne satisfait pas aux conditions d'équilibre réel définies par l'article L.2311-4 du Code général des collectivités territoriales, lequel impose un équilibre sincère et distinct de chacune des sections du budget.

Les crédits d'investissement s'élèvent à 3 127 741,35 € en dépenses et à 1 535 204,94 € en recettes nouvelles. Les restes à réaliser (RAR N-1) représentent 2 172 615,83 € en dépenses et 1 948 688,53 € en recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) s'établit à 2 420 860,04 € en recettes (solde positif).

Au total, la section d'investissement s'équilibre à : 5 300 357,18 € en dépenses et 5 904 753,51 € en recettes, dégagant un solde excédentaire prévisionnel de 604 396,33 €.

Le résultat de fonctionnement reporté (compte 002) fait apparaître un déficit de 346 411,26 €, inscrit en dépenses. Ce résultat négatif, issu de l'exécution de l'exercice antérieur, est intégré au budget primitif conformément à l'obligation légale de résorption du déficit dans le budget de l'exercice suivant (article L.2311-5 du CGCT).

Les crédits de fonctionnement votés atteignent 10 150 293,35 € en dépenses et 9 892 016,00 € en recettes, dégagant un solde en déficit de 604 688,61 €.

Le budget primitif est joint en annexe 5.

Il est proposé Conseil municipal de :

- Voter par chapitre, le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution du présent budget.

Veillez en délibérer,